



Nos experts ont la parole

Analyse Financière

Janvier - Février - Mars 2012 | n°42

Marie-Christine Jolys, Associée KPMG

Sophie Sotil-Forgues, Senior Manager, KPMG



Analyse financière

LA REVUE DE LA SOCIÉTÉ FRANÇAISE DES ANALYSTES FINANCIERS

Avec l'aimable autorisation de la Société Française des Analystes Financiers (SFAF) :

www.sfaf.com - www.revueanalysefinanciere.com

Le secteur bancaire et le risque souverain

Pour la cinquième année consécutive, KPMG a réalisé une étude comparative des rapports annuels de quinze banques européennes implantées dans huit pays. Fin décembre 2010, toutes les banques évoquaient l'incertitude liée au risque souverain ; ce que confirment les résultats du premier trimestre 2011.

dans un environnement économique encore incertain et contrasté, les résultats en forte hausse dégagés par les quinze banques européennes analysées par KPMG sont le reflet d'une dynamique commerciale, de la baisse significative de leur coût du risque et de la recherche d'efficacité opérationnelle.

LA BAISSÉ DU COÛT DU RISQUE PROFITE À LA FOIS AUX ACTIVITÉS DE BANQUE DE DÉTAIL ET DE BANQUE D'INVESTISSEMENT

En 2010, les profits des banques étudiées (85 milliards d'euros en 2010, contre 43 milliards en 2009) ont été essentiellement générés par les réseaux bancaires et les métiers de financements spécialisés de la banque de détail, ainsi que par les activités de banque de financement et d'investissement.

L'évolution des profits s'explique principalement par une importante réduction du coût du risque sur ces activités. En effet, après avoir atteint des niveaux record en 2009, les charges de dépréciation enregistrées par les banques en 2010 ont diminué

de 29%, passant de 113 milliards d'euros en 2009 à 80 milliards en 2010. La baisse du coût du risque anticipée par les banques en 2009 s'est donc confirmée : sept banques (HSBC, BNP Paribas, Deutsche Bank, Nordea, Standard Chartered, ING et UBS) ont vu leur charge de dépréciation diminuer de plus d'un tiers, traduisant ainsi l'amélioration des conditions économiques des secteurs et zones géographiques dans lesquels elles sont exposées.

Les revenus de la banque d'investissement, bien qu'élevés, sont en léger repli par rapport à l'année précédente (123 milliards d'euros en 2010, contre 126 milliards en 2009), cette branche ayant été impactée par des conditions économiques difficiles (baisse des taux d'intérêt, accroissement de la concurrence, réduction des volumes de transaction avec la crise des dettes souveraines dans la zone euro...).

DES BANQUES DE PLUS EN PLUS ATTENTIVES À LA QUALITÉ DE LEURS ACTIFS

La capacité des banques à générer des bénéfices ne dépendant plus directement de la taille de leurs portefeuilles d'actifs, elles sont deve-

nues plus sélectives sur les éléments qu'elles souhaitent conserver à leur bilan. Dans ce cadre, plusieurs d'entre elles ont dissocié dans l'information communiquée en 2010 les activités qui font partie de leur cœur de métier de celles qui en sont exclues, reflétant leur volonté de gérer distinctement ces types d'actifs en vue généralement d'une cession.

En effet, le processus de recentrage sur le cœur de métier entamé en 2009 s'est poursuivi en 2010, avec, d'une part, la cession de certains actifs de mauvaise qualité et/ou de faible rendement et leur remplacement par des actifs moins risqués et de meilleure qualité, et, d'autre part, une dépréciation continue de portefeuilles en gestion extinctive.

Par ailleurs, avec les nouvelles mesures réglementaires proposées – plus restrictives en matière de capital –, il faut s'attendre à ce que les banques se recentrent encore davantage sur leurs activités stratégiques.

LES RÉFORMES RÉGLEMENTAIRES APPRÉHENDÉES PAR LA PLUPART DES BANQUES

Entérinés lors du sommet du G20 de novembre 2010, les principes clés du nouveau dispositif Bâle III, im-



MARIE-CHRISTINE JOLYS, ASSOCIÉE KPMG. Elle intervient en qualité de commissaire aux comptes au sein d'établissements de crédit et d'entreprises d'investissement. Responsable de la doctrine réglementaire bancaire dans le département Services financiers de KPMG, elle contribue à la rédaction de publications techniques en la matière, dont l'ouvrage annuel sur la communication financière des établissements de crédit européens, *Défi pour la transparence.*



SOPHIE SOTIL-FORGUES, SENIOR MANAGER KPMG au sein du département réglementaire de KPMG. Expert-comptable et commissaire aux comptes, diplômée de l'université Paris-Dauphine, elle est en charge des réponses aux questions comptables et prudentielles, de la veille réglementaire et de l'animation de formations et réunions réglementaires internes et externes. Elle réalise également des audits de conformité (contrôle interne, Bâle II, finance islamique...). Elle a été détachée à la Commission bancaire (2006-2008), au service des études comptables, et représente KPMG dans le groupe de travail CNC – Révision de la norme IAS 39, « Provisionnement collectif ».

► sant aux banques des exigences plus strictes en matière de capital et de liquidité, ont été appréhendés par la plupart des banques en 2010, en anticipation des contraintes à venir. De ce fait, le refinancement et la liquidité ont constitué une zone clé sur laquelle tous les établissements de notre échantillon ont concentré leurs efforts cette année. En effet, comme le montre notre étude, les banques ont déjà commencé à accroître leurs ressources à long terme avec l'allongement de la maturité des dépôts (source principale de refinancement en 2010) et des emprunts interbancaires. Cette recherche de modes de refinancement à plus long terme ajoutée à la réduction des portefeuilles en gestion extinctive devraient permettre aux banques de développer et d'améliorer leur liquidité et leur position de refinancement,

respectant ainsi plus facilement les exigences imposées par Bâle III.

De même, les résultats en forte hausse dégagés en 2010 combinés à des politiques conservatrices de distribution de dividendes permettent aux établissements européens étudiés de maintenir un niveau de fonds propres élevé et d'afficher un ratio de Core Tier 1 moyen qui s'élève à 10,1% en 2010, en hausse de 1,1% par rapport au 31 décembre 2009. Grâce à un ratio de Core Tier 1 élevé, les groupes renforcent leur solidité financière et anticipent davantage les mesures prévues dans le cadre des nouvelles exigences Bâle III en disposant à la fois d'une structure capitalistique solide et d'une bonne capacité à générer des fonds propres. Par ailleurs, même si les banques ont majoritairement présenté des informations qualitatives sur le nouveau

dispositif réglementaire, certaines d'entre elles ont estimé les impacts quantitatifs des propositions du comité de Bâle sur le ratio de Core Tier 1 et les deux nouveaux ratios de liquidité.

DE NOUVELLES PROBLÉMATIQUES QUI ÉMERGENT DANS LE SECTEUR BANCAIRE

L'année 2010 a été caractérisée par un contexte de marché difficile lié aux inquiétudes des investisseurs sur la dette souveraine de certains pays européens ayant entraîné la contraction des marchés primaires à deux reprises (mai et novembre).

Au 31 décembre 2010, toutes les banques de l'échantillon ont évoqué dans leur rapport annuel l'incertitude liée au risque souverain, mais force est de constater que l'information communiquée n'est pas homogène.

Comme anticipé, le risque grec se trouve désormais au cœur des préoccupations politiques et économiques de l'année 2011, et se traduit par des dépréciations à l'issue du troisième trimestre 2011 de l'ensemble des titres grecs au-delà de 50%.

Dans le contexte actuel de renforcement réglementaire, une nouvelle taxe bancaire dite « systémique » a été mise en place à compter de l'année 2011 dans quatre pays européens (France, Allemagne, Suède, Royaume-Uni), illustrant la disparité des réformes réglementaires au sein de l'Europe. Soucieuses d'éviter des distorsions de concurrence, les banques de l'échantillon citent l'harmonisation de la réglementation comme l'une de leurs préoccupations.

Des changements significatifs dans la comptabilisation des instruments

financiers et les règles de consolidation sont également attendus, résultant des travaux des normalisateurs comptables internationaux (IASB) et américain (FASB). Les établissements communiquent sur les évolutions normatives annoncées en matière d'instruments financiers, mais ne chiffrent pas l'impact de ces nouvelles dispositions dans leurs comptes.

UNE REPRISE ALTÉRÉE PAR LA CRISE GRECQUE

Dans un contexte économique en pleine mutation, les résultats du premier semestre 2011 ont confirmé les tendances observées en 2010.

Les banques européennes ont poursuivi les transformations engagées en 2010 : tout en continuant à céder leurs actifs non stratégiques pour se recentrer davantage sur leur cœur de métier, elles souhaitent développer des relations commerciales plus intenses avec leurs réseaux et optimiser leurs coûts.

Malgré une discipline financière stricte, les résultats 2011 vont nécessairement être obérés par l'impact de la traduction comptable des décisions politiques concernant la Grèce. ■

LES BANQUES INCLUSES DANS LE PÉRIMÈTRE DE L'ÉTUDE (en milliards d'euros)

	Capital actif au 31.12.10	Résultat net part du groupe au 31.12.10	Résultat courant avant impôts		
			au 30.06.11	au 30.06.10	Variation
BNP Paribas	1 998,16	7,84	7,4	7,5	-0,1
Deutsche Bank	1 905,63	2,31	4,8	4,3	0,5
HSBC	1 852,31	9,93	8,6	8,5	0,2
Barclays	1 739,01	4,16	3,1	2,5	0,5
RBS	1 696,90	-1,31	-0,9	1,4	-2,3
ING	1 247,11	3,22	4,1	3	1,1
Santander	1 217,50	8,18	6,3	6,3	0
LBG	1 157,56	-0,37	-3,8	1,6	-5,3
Société Générale	1 132,07	3,92	2,6	3,1	-0,5
UBS	1 056,70	6,04	3,1	3,8	-0,7
UniCredit	929,49	1,32	2,6	1,8	0,8
Commerzbank	754,30	1,43	1,2	1,0	0,2
Nordea	580,84	2,66	2,0	1,6	0,3
BBVA	552,74	4,61	3,1	3,7	-0,5
Standard Chartered	389,78	3,27	2,7	2,4	0,4

Source : KPMG.

Pour plus d'informations :
Étude « Défi pour la transparence »
www.kpmg.fr

